

RENDEMENT MEMOIRE TAUX UE NOVEMBRE 2026

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie**[1] et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant), ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FR0014019Q27
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation :** Du 21/07/2026 au 30/11/2026 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/11/2026.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »)[2].
- **Produit émis par SG Issuer**[3]**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer[3] et de Société Générale.

* La maturité exacte du produit est de 12 ans, 4 mois et 9 jours.

[1] **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

[2] **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

[3] Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 08/07/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais d'une indexation du produit à l'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield, ci-après l' « Indice Taux »[(1)]. Le remboursement du produit « Rendement Mémoire Taux UE Novembre 2026 » est conditionné à l'évolution de cet Indice Taux.

- À la date d'échéance et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, **un remboursement du capital initial**, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux[(1)] à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un coupon inconditionnel de 7,00%,** versé à l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux[(1)].
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 11,** si, à l'une des dates de constatation annuelle, l'Indice Taux[(1)] est **inférieur ou égal à 3,00%.**
- **Un objectif de coupon conditionnel de 7,00%,** versé à l'issue des années 2 à 12, si à la date de constatation annuelle, l'Indice Taux[(1)] est **inférieur ou égal à 3,50%,** soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 5,93%.
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à chaque date de constatation annuelle, de l'année 3 à l'année 12, l'Indice Taux[(1)] est **inférieur ou égal à 3,50%,** l'investisseur récupère les éventuels coupons conditionnels annuels de 7,00% non versés précédemment.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/11/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Rendement Mémoire Taux UE Novembre 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi hors frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 30/11/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « Rendement Mémoire Taux UE Novembre 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Rendement Mémoire Taux UE Novembre 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

[(1)]L'Indice Taux est observé aux dates de constatation annuelle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un coupon inconditionnel de 7,00%[1] versé à l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux[2].
- Le produit verse, à l'issue des années 2 à 12, un coupon conditionnel de 7,00%[1], si, à chaque date de constatation annuelle[2], l'Indice Taux[2] est **inférieur ou égal à 3,50%.**
- Un mécanisme de « Coupon Mémoire » : Si, à l'une des dates de constatation annuelle[2], de l'année 3 à l'année 12, l'Indice Taux[2] est **inférieur ou égal à 3,50%,** l'investisseur récupère, à la date de versement du coupon correspondante, tous les coupons conditionnels annuels de 7,00% éventuellement non versés précédemment.
- À l'issue des années 1 à 11, si à l'une des dates de constatation annuelle[2], l'Indice Taux[2] est **inférieur ou égal à 3,00%,** le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] alors le capital initial ainsi que le coupon inconditionnel de 7,00% (si le remboursement automatique est activé à l'issue de l'année 1) **OU** le coupon conditionnel de 7,00% (si le remboursement anticipé automatique est activé à l'issue des années 2 à 11), majoré d'un Coupon Mémoire éventuel pour chaque année écoulée au titre de laquelle aucun coupon n'aura été versé précédemment à compter de la fin de l'année 2, soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 7,00% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,93%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale l'Indice Taux[2] est **inférieur ou égal à 3,50%,** l'investisseur reçoit[1] le capital initial ainsi que le coupon conditionnel de 7,00% dû au titre de l'année, majoré d'un Coupon Mémoire éventuel pour chaque année écoulée au titre de laquelle aucun coupon n'aura été versé précédemment (à compter de l'année 2). Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum est alors de 6,99% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,92%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux[2] à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Dès que le mécanisme automatique de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les années restantes.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de qui peut varier de 1 à 12 années environ.
- Si, à chaque date de constatation annuelle, l'Indice Taux[2] est strictement supérieur à 3,50%, le produit ne versera aucun coupon conditionnel ni en cours de vie ni à l'échéance du produit.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**
- Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé uniquement à l'Indice Taux[2].

[1]Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2]L'Indice Taux est observé aux dates de constatation annuelle du taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[3]Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À l'issue de la première année, quelle que soit l'évolution de l'Indice Taux, l'investisseur reçoit[1] :

Un coupon inconditionnel de 7,00%

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

De l'année 2 à l'année 12, à chaque date de constatation annuelle[2], si l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 3,50%**, l'investisseur reçoit[1] alors à la date de versement du coupon conditionnel[1] :

Un coupon conditionnel annuel de 7,00%
+ Un Coupon Mémoire de 7,00% pour chaque année écoulée au titre de laquelle aucun coupon n'aurait été versé précédemment

Sinon, si l'Indice Taux est **strictement supérieur à 3,50%, l'investisseur ne reçoit pas le coupon conditionnel au titre de l'année observée.**

Grâce au mécanisme de « Coupon Mémoire », tous les coupons non versés précédemment sont ainsi récupérés et versés lors du prochain paiement éventuel de coupon.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à l'année 11, à chaque date de constatation annuelle[2], dès que l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 3,00%**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[1] alors à la date de remboursement anticipé[2] :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 7,00% (si le remboursement anticipé est activé à l'issue de l'année 1)
+
Le coupon conditionnel au titre de l'année écoulée (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des années 2 à 11)
+
L'éventuel Coupon Mémoire (si le remboursement anticipé est activé à l'issue des années 3 à 11)
(Taux de Rendement Annuel Brut[2] maximum de 7,00% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 5,93%)

Sinon, si l'Indice Taux est **strictement supérieur à 3,00%**, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue.**

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 23/11/2038), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau de l'Indice Taux.

CAS FAVORABLE :

Si l'Indice Taux est **inférieur ou égal à 3,50%**, l'investisseur reçoit[1] le 30/11/2038 :

Le capital initial
+
Le dernier coupon conditionnel (défini précédemment)
+
L'éventuel Coupon Mémoire (défini précédemment)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 6,99% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,92%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si l'Indice Taux est **strictement supérieur à 3,50%**, l'investisseur reçoit[1] le 30/11/2038 :

Le capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] compris entre 0,60% et 6,59%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] compris entre -0,40% et 5,53%)

[1]Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2]Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Évolution de l'Indice Taux

Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 1 (3,00%)

Seuil de versement du coupon conditionnel (3,50%)

Versement du coupon inconditionnel de 7,00%

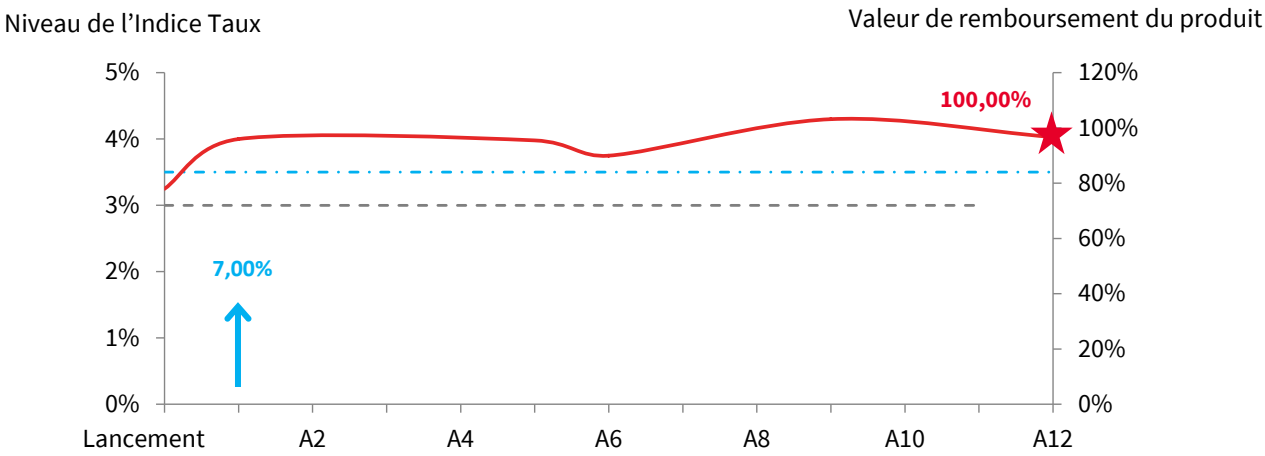
Fin de vie du produit

Versement du coupon conditionnel de 7,00% et de l'éventuel Coupon Mémoire précédemment défini

Valeur de remboursement du produit

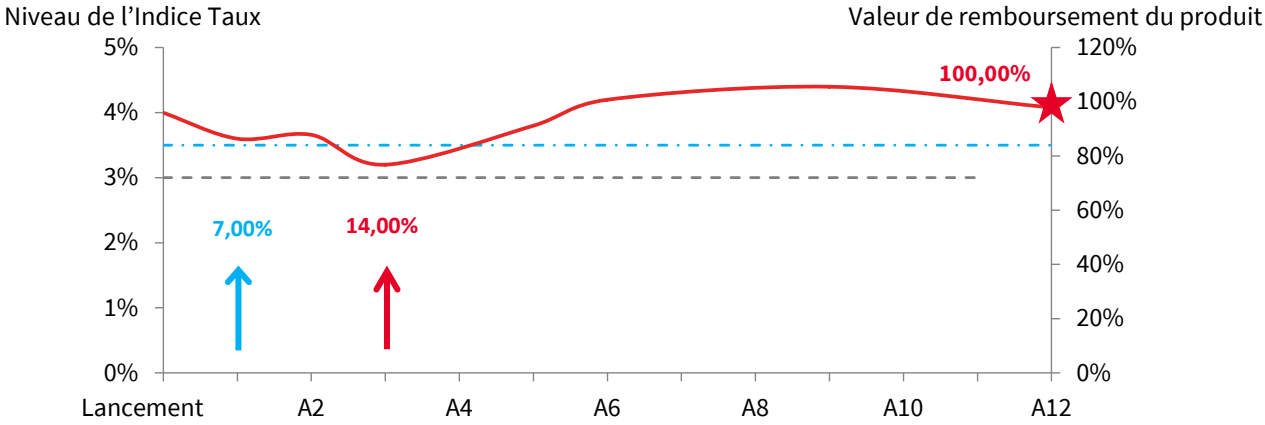
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU FORTEMENT HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



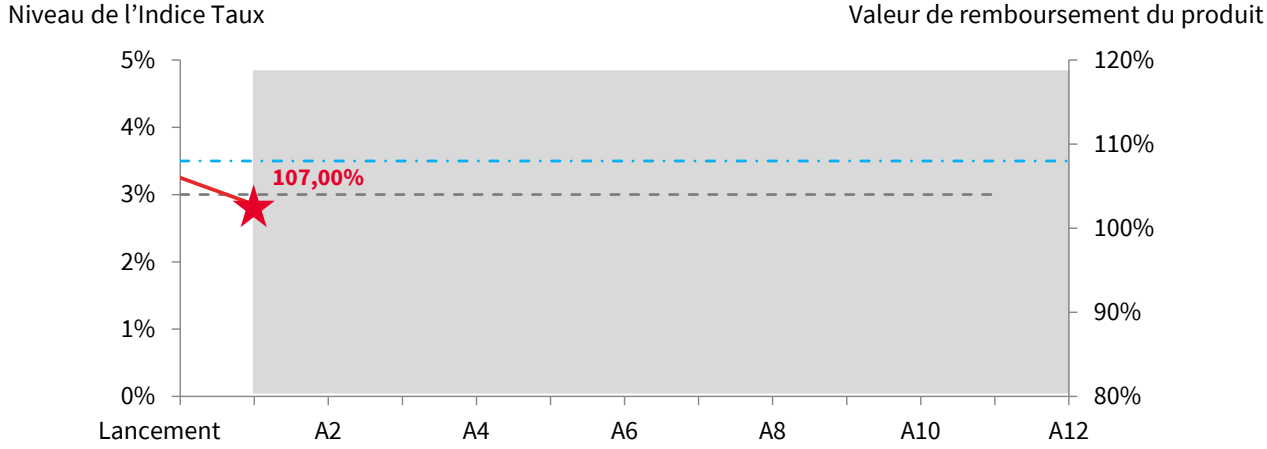
SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE



SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DE L'ANNÉE 1



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

NIVEAU FORTEMENT HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À l'issue de la première année, l'investisseur reçoit [1] un coupon inconditionnel de 7,00%.
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 2 à l'année 11, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,50%. **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,00%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,50% (soit 4,69% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 0,60%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -0,40%.

SCÉNARIO MÉDIAN

NIVEAU HAUSSIER À LA DATE DE CONSTATATION FINALE

- À l'issue de la première année, l'investisseur reçoit [1] un coupon inconditionnel de 7,00%.
- À la troisième date de constatation annuelle, l'Indice Taux est inférieur ou égal à 3,50%. **L'investisseur reçoit[1] alors un coupon de 7,00% à l'issue de cette année, majoré d'un Coupon Mémoire de 7,00% au titre de l'année 2, soit un coupon annuel de 14,00%.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 4 à l'année 11, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,50%. **Aucun coupon conditionnel n'est versé au titre de ces années.**
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 11, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,00%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À la date de constatation finale, l'Indice Taux est strictement supérieur à 3,50% (soit 4,08% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date d'échéance, son capital initial uniquement.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 1,89%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 0,87%.

SCÉNARIO FAVORABLE

NIVEAU BAISSIER À LA DATE DE CONSTATATION DE L'ANNÉE 1

- À l'issue de l'année 1, à la date de constatation annuelle, l'Indice Taux (soit 2,85% dans cet exemple) est inférieur ou égal à 3,00%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit[1] alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré du coupon inconditionnel de 7,00% dû au titre de l'année 1, soit 107,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 7,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,93%.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE EU NXG 10Y 11AM YIELD

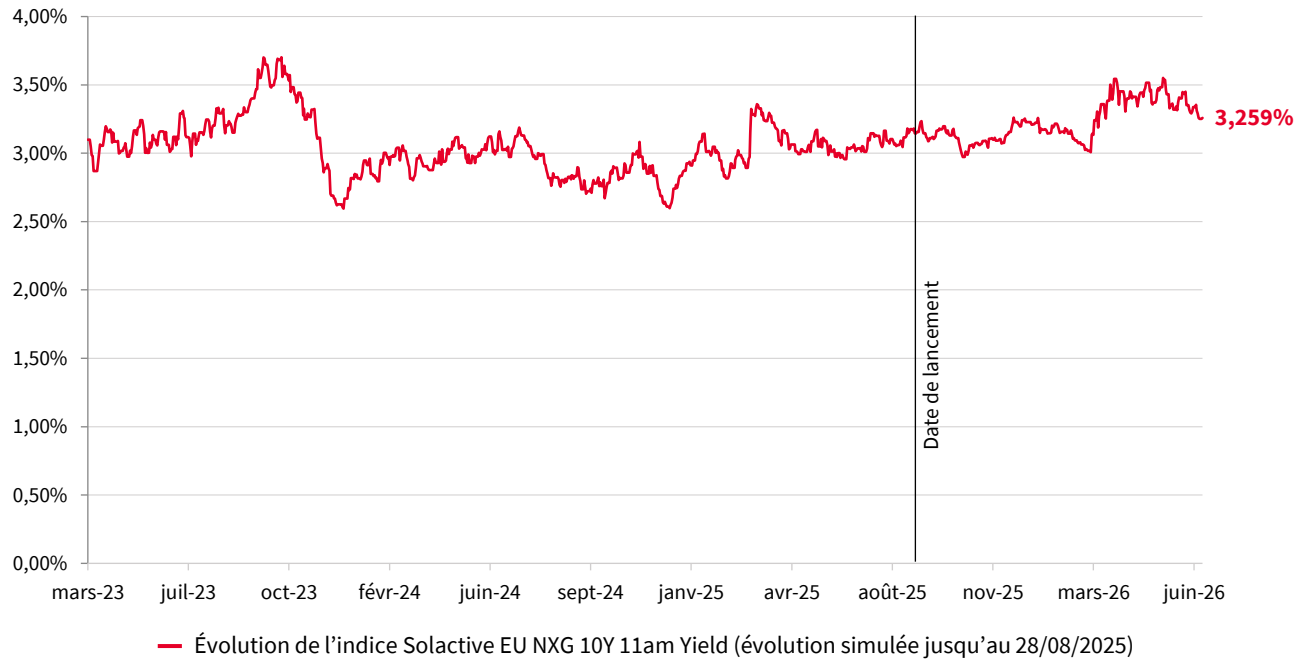
L'indice **Solactive EU NXG 10Y 11am Yield (code ISIN : DE000SL0PQ72)**, ci-après « **l'Indice Taux** », est un indice de marché taux administré par Solactive AG dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Solactive AG. Il a été lancé le 28 août 2025.

L'**Indice Taux** reflète le niveau quotidien du rendement des obligations souveraines européennes émises par la Commission Européenne pour financer le plan de relance « Next Generation EU » et ayant une maturité constante de 10 ans. Ce taux correspond, à une date donnée, au taux d'intérêt auquel la Commission Européenne peut emprunter de l'argent sur les marchés financiers pour une période de 10 ans.

L'**Indice Taux** est mis à jour chaque jour ouvré à un moment précis (calculé à 11h, heure d'Europe centrale CET).

Pour plus de détails sur l'**Indice Taux**, veuillez consulter le site :
https://www.solactive.com/index/DE000SL0PQ72/?lang=fr ou alternativement des médias externes tels que :
https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLEU10E-INDEX-PRICE-RETU-195232538/

ÉVOLUTION DE L'INDICE SOLACTIVE EU NXG 10Y 11AM YIELD (ÉVOLUTION SIMULÉE JUSQU'AU 28/08/2025)



Source : Bloomberg, au 29/06/2026

L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield a été lancé le 28 août 2025. Toutes les données précédant le 28 août 2025 sont le résultat de SIMULATIONS historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique.**
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 08/07/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0014019Q27
Sous-jacent	L'indice Solactive EU NXG 10Y 11am Yield (tel qu'observé à 11h du matin, heure d'Europe centrale CET ; Code Bloomberg : SOLEU10E Index).
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).
Offre au Public	France.
Garantie du capital	Garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
Prix d'émission	99,63% de la Valeur nominale.
Période de commercialisation	Du 21/07/2026 au 30/11/2026. Pendant cette période, le prix d'émission progressera quotidiennement au taux annuel de 1,00% pour atteindre 100% de la valeur nominale le 30/11/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/11/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	21/07/2026
Date d'échéance	30/11/2038
Dates de constatation annuelle de l'Indice Taux	23/11/2027 ; 23/11/2028 ; 23/11/2029 ; 25/11/2030 ; 24/11/2031 ; 23/11/2032 ; 23/11/2033 ; 23/11/2034 ; 23/11/2035 ; 24/11/2036 ; 23/11/2037 ; 23/11/2038 (finale)
Date de paiement du coupon inconditionnel	30/11/2027
Dates de paiement des coupons conditionnels	30/11/2028 ; 30/11/2029 ; 02/12/2030 ; 01/12/2031 ; 30/11/2032 ; 30/11/2033 ; 30/11/2034 ; 30/11/2035 ; 01/12/2036 ; 30/11/2037 ; 30/11/2038
Dates de remboursement anticipé automatique	30/11/2027 ; 30/11/2028 ; 30/11/2029 ; 02/12/2030 ; 01/12/2031 ; 30/11/2032 ; 30/11/2033 ; 30/11/2034 ; 30/11/2035 ; 01/12/2036 ; 30/11/2037
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération qui n'excédera pas 1,50% par an multiplié par la durée maximale exprimée en nombre d'années des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat et pourra être acquise par le distributeur à la fin de la période de commercialisation, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Cotation	Bourse de Luxembourg.
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/11/2026 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation est élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 17/07/2026, se rattachant au prospectus de base en date du 15 mai 2026, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « https://prospectus.socgen.com/ » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (https://www.luxse.com/) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse «https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_emission%20de%20titres%20de%20creance_15.05.2026». Les Conditions Définitives d'Emission sont disponibles à l'adresse «http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR0014019Q27». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)[1] de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**)**,** recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)[1](iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse https://regulatory.sgmarkets.com/back/public/api/kid/isin/FR0014019Q27?lang=fre.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/

L'Association Française des Produits d'Investissement de Détail et de Bourse (l' AFPDB) a publié sur son site internet des informations complémentaires sur les produits structurés et les bons réflexes à adopter avant d'investir sur ce type de produit.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris
La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
930 492 767,50 euros au 7 mai 2026
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR

SOCIETE GENERALE